

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Brèves

Rassemblées par GMNN
(source: Ecofin)

ASSURANCE AGRICOLE.

Au Kenya, le nombre de comtés bénéficiant de l'initiative d'assurance agricole du gouvernement passera prochainement de 33 à 37. L'exécutif vient en effet de lancer un appel d'offres courant jusqu'au 16 mars pour les entreprises afin de développer des produits d'assurance récolte qui seront distribués à un prix subventionné auprès des producteurs des 4 nouvelles régions afin de les protéger contre les pertes de rendements liées aux aléas climatiques. Cette démarche des autorités fait partie du Programme-cadre du Kenya pour une agriculture intelligente face au climat (KCSAFP) adopté en 2017 dans le but de promouvoir notamment une agriculture résiliente face au climat.

CAFÉ.

En 2021/2022, le marché global du café devrait connaître un déficit plus important que prévu. Selon le dernier rapport du groupe néerlandais Rabobank, le gap entre la production et la consommation est prévu pour se situer à 2,6 millions de sacs durant ladite campagne. Ce stock représente plus du double du volume anticipé en décembre dernier par l'institution financière (1,1 million de sacs). Pour expliquer cette révision à la hausse, le groupe met en avant une plus faible production du côté du Brésil, premier producteur et exportateur mondial. Dans le pays sud-américain, la récolte de fèves est désormais attendue à 56,2 millions de sacs, soit le niveau le plus bas depuis la saison 2018-2019 en raison de précipitations en dessous de la moyenne.

Exonérations douanières sur les importations agricoles

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le gouvernement vient d'apporter un appui important aux exploitants agricoles. Vendredi dernier, le ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Jeanine Lydie Roboty-Mbou, et celui de l'Agriculture, de l'Élevage de la Pêche et de l'Alimentation, Biendi Maganga Moussavou, ont signé un arrêté fixant les conditions d'exonération des droits et taxes à l'importation sur le territoire national des intrants agricoles. Les droits et taxes à l'importation se rapportent à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la contribution spéciale de solidarité (CSS) et aux droits et taxes de douanes. Au sens dudit arrêté, il faut entendre par intrants agricoles, tout élément entrant dans le processus de production, de transformation y compris les produits sanitaires et phytosanitaires ainsi que les emballages non réutilisables et les services associés aux activités agricoles et para-agricoles.



Signature de l'arrêté d'exonération douanière sur les importations agricoles.

L'exonération des droits et taxes à l'importation est accordée par la Direction générale des douanes et des droits indirects, à la demande de la société, de l'entreprise, de l'exploitant et de la coopérative, détenteurs de l'agrément technique ou de l'agrément de coopérative agricole délivré et

certifié par les services compétents du ministère en charge de l'Agriculture. Ledit arrêté a été pris en application des dispositions des articles 20, 22 et 23 de la loi n° 022/2008 du 10 décembre 2008 portant sur le code agricole en République gabonaise, complétée par la loi n° 2/2013

du 22 janvier 2013 portant sur l'extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur des exploitants agricoles. Cette décision va faciliter les formalités d'importation des intrants agricoles pour booster le processus de production agricole.

REMERCIEMENTS

Famille feu Dr Hervé Moutsinga

Très touchés par les nombreuses marques d'affection, de fraternité et de soutien multiforme manifestées par l'ensemble des membres de la COUR CONSTITUTIONNELLE, en tête desquels son Président, lors du décès du Dr Hervé MOUTSINGA, Doyen des Juges Constitutionnels, survenu à Libreville le 02 février 2021, Madame Veuve Monique MOUTSINGA née BOUKANDOU-BU-KOUMBA, ses enfants, petits enfants et arrières petits enfants, leur adressent leurs sincères remerciements et les prient de trouver ici, l'expression de leur profonde gratitude.

Que Dieu vous bénisse en surabondance!